Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
7 mars 2024
Acte n° **2024-020**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration M. BAË
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme VALENTI a donné procuration à Mme CALVO
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. PILET a donné procuration à M. BONNET

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
28

Secrétaire de séance : M. BAË Jean-Philippe

Date de la convocation :
29 février 2024

Thème : 7.1 – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 2121-12 et L 2312-1,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération du 17 décembre 2020 (*n° 2020-215*),
Vu la Note Explicative de Synthèse adressée le 1er mars 2024 par Mme la Maire aux membres du Conseil Municipal,

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que la loi NOTRE du 7 août 2015 a créé la Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui s'impose aux collectivités dans un délai de dix semaines, pour les communes ou EPCI appliquant la M57, précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

Les obligations de transparence ont été renforcées par la loi NOTRE et l'article D 2312-3 du CGCT créé par Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Aussi, M. RIVIER Pascal présente au Conseil Municipal le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, annexé à la présente délibération. Un débat est ensuite ouvert au sein de l'Assemblée Délibérante.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : a pris acte de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : a débattu des Orientations Budgétaires pour l'année 2024.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mars 2024.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BAË Jean-Philippe

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 mars 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 11 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

ville de fonsorbes

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

SOMMAIRE

LEXIQUE 3

RAPPEL 4

INTRODUCTION 5

I - LES ELEMENTS DE CONTEXTE 6

A - LE CONTEXTE ECONOMIQUE, SOCIAL ET FINANCIER 6
B - LA LOI DE FINANCES 2024 8

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA VILLE DE FONSORBES 10

A - LE VOLET DES FINANCES 10
1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 10
2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 13
3 - LE MURETAIN AGGLO 16
4 - L'EPARGNE DE LA COLLECTIVITE 17
5 - LA DETTE 18
6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT 21

B - LE VOLET RESSOURCES HUMAINES 24
1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS 24
2 - LE TEMPS DE TRAVAIL 27
3 - LES DEPENSES DE PERSONNEL 27
4 - L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL POUR 2024 29

C - LE VOLET DEVELOPPEMENT DURABLE 31
1 - LES ACTIONS INTERVENANT SUR LES 3 AXES 32
2 - CLIMAT ET ENERGIE 33
a) les déplacements doux 33
b) Les réductions des consommations et production d'énergie propre 34
3 - DEVELOPPER ET AMENAGER LE TERRITOIRE DURABLE 35
4 - DEVELOPPEMENT LOCAL ET QUALITE DE VIE 36

III - LES BUDGETS ANNEXES 37

CONCLUSION 39

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

LEXIQUE

PRODUIT INTERIEUR BRUT : PIB

Le PIB est un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la production de richesse annuelle effectuée par les agents économiques résidents à l'intérieur d'un territoire. Il reflète donc l'activité économique interne d'un pays.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : DGF

La Dotation globale de Fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

EPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement.

EPARGNE NETTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'équipement.

PÉRÉQUATION VERTICALE

La péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales.

DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION

La dotation nationale de péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004.

EPCI

Les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarités. Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Le Muretain Agglo est un EPCI.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

OPÉRATION RÉELLE ET D'ORDRE

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie. À l'inverse, des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, sans donner lieu à un encaissement ou à un décaissement réel : il s'agit d'opérations d'ordre.

RAPPEL :

La loi NOTRE du 7 août 2015 a créé la Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Il constitue la base à partir de laquelle se tient le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'impose aux collectivités dans un délai de dix semaines, pour les communes ou EPCI appliquant la M57, précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

Les obligations de transparence ont été renforcées par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 qui prévoit :

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

INTRODUCTION

La situation géo politique internationale déjà dégradée (guerre en Ukraine) s'aggrave avec des tensions accrues (Chine-Taïwan) et de nouveaux conflits (Israélo-Palestinien). Les inquiétudes sont majeures avec la montée du populisme et du nationalisme y compris dans nos démocraties Européennes.
Tout cela a bien entendu des conséquences délétères sur l'économie mondiale et nationale. Avec l'inflation et les coûts majorés de l'énergie, l'impact s'en fait sentir jusqu'au niveau local, générant des répercutions à la fois sur les finances de la commune et celles des ménages.
Malgré ce contexte dégradé, notre volonté de maintenir un service public de qualité reste notre priorité sans augmentation des taux des impôts communaux. Cela se traduit également par des recrutements pour renforcer les services.
Dans la continuité des années précédentes, notre niveau d'investissements reste conséquent, une grande partie de ceux-ci, s'inscrit dans le développement durable (isolation thermique des bâtiments, panneaux photovoltaïques, plantations, réseau de chaleur…) et dans les aménagements de voirie et de cheminements doux.

Au-delà de satisfaire à une obligation réglementaire, le présent rapport vise avant tout à apporter les éléments de réflexion nécessaires à la prise de décision des élus.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

I. Les éléments de contexte

A. Le contexte économique, social et financier

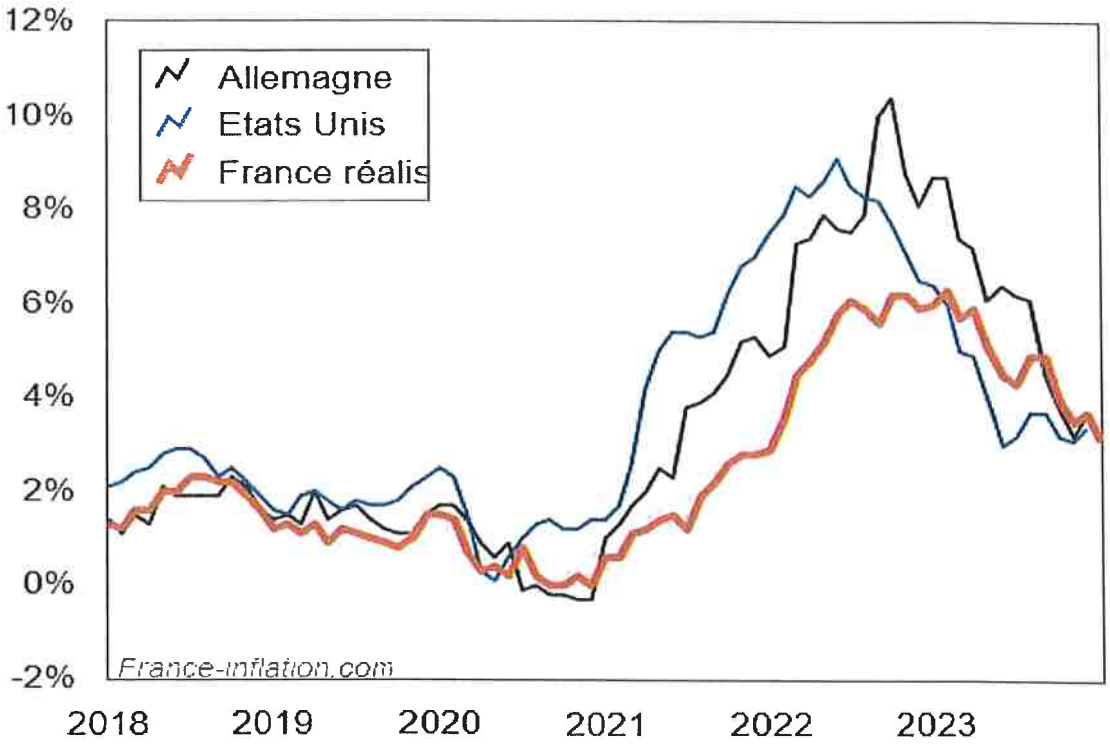
Sources : - *www.insee.fr – Note de conjoncture de décembre 2023*
- *www.insee.fr – Point de conjoncture de février 2024*
- *www.labanquepostale.com – Actu Eco de février 2024*
- *http://www. insee.fr – Dette trimestrielle de Maastricht des administrations publiques (APU) troisième trimestre 2023 – 22/12/2023*

Situation internationale

En plus de la guerre en Ukraine qui continue (2 ans de conflit), il y a le conflit Israëlo-Palestinien depuis octobre 2023. De nouvelles tensions pèsent sur le monde.
Fin 2023, le contraste entre le dynamisme de la croissance américaine et la stagnation de l'activité en zone euro est resté patent. De son côté, la Chine a connu une croissance modérée au 4ème trimestre mais l'objectif de croissance annuelle fixé début 2023 par les autorités (5 %) a été très légèrement dépassé. Fin 2023, l'activité a stagné dans la zone euro comme en France, pour le deuxième trimestre consécutif. L'investissement s'est replié dans la plupart des pays, pénalisé par les coûts de financement.
Les indicateurs de climat des affaires de janvier demeurent contrastés mais ils restent bons aux Etats-Unis et s'améliorent légèrement en zone euro. C'est aussi le cas dans la plupart des pays émergents dans l'industrie.
Lors de leur première réunion de l'année, ni la Fed ni la BCE n'ont modifié leur taux directeur. Les investisseurs pensaient qu'elles le feraient au printemps, avec un mouvement baissier prononcé d'ici fin 2024. Ils sont en train de réviser ces anticipations, compte tenu de la robustesse de l'économie américaine.

Depuis deux ans, l'inflation s'est envolée, les prix ont augmenté de plus de 10% en moyenne. L'énergie bat tous les records avec +30%, touchant non seulement les carburants, mais aussi l'électricité, le gaz. L'alimentation arrive en deuxième position à + 19.4% en moyenne, et des produits à plus du double. Les services ont aussi augmenté avec +6.6% sachant qu'ils pèsent pour moitié dans le budget des ménages. Les produits manufacturés, traditionnellement baissiers, contribuent maintenant à l'inflation avec +6.6% sur cette période.
En 2024, les prix ne devraient pas baisser mais seulement augmenter moins vite. Les augmentations 2022/2023 seront à priori pérennes. Il faudrait entrer dans une période de déflation pour que les prix baissent, peu probable à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF



Les tensions en Mer Rouge pourraient perturber les chaînes d'approvisionnement entre l'Asie et l'Europe. Cela constitue un risque pour le développement de l'activité et l'évolution des prix. Un peu plus de 10 % du trafic maritime mondial est concerné. Malgré la relative stabilité du prix du baril, la hausse des tensions en Mer Rouge occasionne une hausse du prix des produits pétroliers en Europe. Pour atteindre l'Europe, les tankers en provenance du Moyen-Orient et de l'Inde traversent à présent le cap de Bonne-Espérance, occasionnant des surcouts importants. Il en résulte une forte hausse des « marges de raffinage » en particulier pour le diesel, davantage importé. Au final, les prix à la pompe augmentent nettement début février en France.

Situation nationale

L'activité économique française est restée stable au quatrième trimestre 2023. La demande intérieure s'est légèrement contractée (contribution de -0,1 point à la croissance du PIB) dans le sillage de la consommation. L'investissement des entreprises a reculé (-0,6 %) et celui des ménages plus encore (-1,4 % après -1,1 %) en lien avec la forte baisse des achats de logements neufs et anciens. Seules les dépenses des administrations publiques ont apporté un peu de soutien intérieur. Enfin, la contribution du commerce extérieur a été fortement positive (+1,2 point) : les exportations ont stagné (-0,1 %) et les importations ont nettement reculé (-3,1 %) du fait de l'atonie de la demande intérieure, mais également car les entreprises ont puisé dans leurs stocks, qu'elles jugeaient élevés ces derniers mois selon les enquêtes de conjoncture. Ce mouvement des stocks concerne particulièrement les biens d'équipement, les produits pétroliers et pharmaceutiques. Au total, la croissance a atteint +0,9 % en 2023 après +2,5 % en 2022, portée à la fois par la demande intérieure

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

(contribution de +0,8 point) et le commerce extérieur (+0,6 point), tandis que le mouvement de déstockage a pesé sur l'activité (-0,5 point). Selon le ministre de l'économie, Mr Bruno Le Maire, la croissance serait de 1% en 2024. Pendant l'année 2023, le PIB a progressé fortement au printemps (+0,7 % de croissance au deuxième trimestre) avant de stagner tout au long du second semestre.

En France, la désinflation se confirme : l'inflation s'est établie à +3,1 % sur un an en janvier 2024 (estimation provisoire) après +3,7 % en décembre. La progression sur un an des prix de l'énergie s'élèverait pour s'établir à +7,5 % en juin 2024 et le rétablissement des taxes sur l'électricité au 1er février expliquerait environ la moitié de cette hausse. À l'inverse, les prix du gaz se replieraient dans le sillage des cours de marché. L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023. Dès avril 2023 cependant, les prix des produits alimentaires ont nettement ralenti et ce mouvement se poursuivrait jusqu'en juin 2024. L'inflation alimentaire s'établirait ainsi à +1,5 % sur un an en juin 2024, contre +5,7 % en janvier. De même, les prix des produits manufacturés ne contribueraient presque plus à l'inflation à l'horizon de la prévision. Ce sont désormais les prix des services qui soutiennent l'inflation et en juin 2024, ils progresseraient de 3,0 % sur un an. Au final, la désinflation soutiendrait le pouvoir d'achat des ménages. Leur confiance s'améliore progressivement et la consommation serait le principal moteur de l'activité au premier semestre 2024.

En France (y compris les départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 033 300 pour la catégorie A (sans emploi). Il augmente de 0,2 % au quatrième trimestre 2023 (-0,6 % sur un an). Pour les catégories A, B, C ce nombre s'établit à 5 406 000. Il augmente de 1,0 % sur ce trimestre et de 0,3 % sur un an.

La dette de Maastricht des administrations publiques (APU) a franchi le seuil symbolique des 3 000 milliards d'euros (Md€) en 2023. Au troisième trimestre 2023, celle-ci a de nouveau progressé de 41,3 Md€, atteignant 3 088,2 Md€. Cette augmentation résulte de la hausse de la dette de l'État de 45,3 milliards d'euros. À l'inverse, la contribution des administrations publiques locales à la dette publique a diminué, de l'ordre de 1,1 Md€, les collectivités locales s'étant légèrement désendettées. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut, la dette s'établit à 111,7%, en baisse par rapport aux 113,4% du PIB constatés un an avant.

En fonction de ces éléments, le texte de la loi de finances 2024 table sur une prévision de croissance de 1,4%, une inflation à 2,5% un déficit public à 4,3% du PIB et une dette publique à 109% du PIB.

B. La loi de finances 2024

La loi de finances 2024 s'inscrit dans le contexte de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027 qui définit la ligne que le

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027. L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement correspondant à une limitation au niveau du taux d'inflation minoré de 0,5 point, soit :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Les dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 devraient être en hausse de 1,57% soit un chiffre inférieur à l'objectif national de +2%. Par contre, sur le Compte Administratif (CA) 2023, la hausse est 11,03%, avec les coûts des fluides qui ont complètement plombé l'objectif national de 4,8%.

Sans grandes innovations majeures, la loi de finances 2024 prévoit :
- Une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). La DGF connait une augmentation de 320 M€, pour abonder les dotations de péréquation. Suite à la réunion du Comité des Finances locales du 6 février 2024, la hausse de la DSU sera de 150 M€.
- Reconduction partielle de certains mécanismes de lutte contre l'inflation énergétique. Un bouclier tarifaire sur l'électricité avait été mis en place en 2022. Il comprend notamment une diminution des tarifs de l'accise (taxe) sur l'électricité. Ces tarifs minimums ont été reconduits jusqu'au 31 janvier 2025. Néanmoins, la fin de ce bouclier tarifaire se dessine : au 1er février 2024, les TRVE (Tarifs Réglementés de Vente pour l'Electricité) ont augmenté de près de 10%. Le bouclier tarifaire devrait être levé au 1er février 2025. De plus, « l'amortisseur électricité » est reconduit au-delà de 250 €/MWH.
- Un verdissement des dotations avec le Fonds vert à 2,5 Md€ (montant qui serait diminué de 0,4Md€ suite au plan d'économie présenté par le ministre de l'économie Mr Bruno Le Maire le 18/02/2024), la DSIL à 570 M€ ou 30% des projets devront avoir un caractère environnemental, la DETR à 1 Md€ ou 25% des projets devront avoir un caractère environnemental.
- La déliaison des taux de THRS et de TFPB ainsi qu'un report de l'actualisation des valeurs locatives professionnelles à 2026.
- Suppression de la CVAE finalement en 2027. Cela n'affecte par les collectivités dans la mesure où elles ne perçoivent plus de CVAE depuis 2023.
- L'obligation pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un budget vert. Cela se fera par une annexe aux comptes administratifs (ou CFU en 2026) d'un document intitulé « impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe présentera l'impact des dépenses d'investissement sur la transition écologique. Les modalités seront précisées par un décret qui doit paraître d'ici à l'été 2024.
- Les communes de plus de 3 500 habitants ont également la possibilité (il ne s'agit pas d'une obligation) de présenter une annexe aux comptes administratifs (ou CFU

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

en 2026) précisant le montant de la dette consacrée aux dépenses d'investissement en lien avec la transition écologique

II. Les orientations budgétaires pour la ville de Fonsorbes

A. Le volet des finances

1. Les recettes de fonctionnement

Malgré les difficultés et contraintes liées à la situation internationale la municipalité, fidèle à ses engagements, à décider de maintenir les taux d'imposition en 2024 (pas d'augmentation depuis 2014).
Nous pouvons estimer les recettes communales de la façon suivante :
+ La fiscalité directe :
Avec une inflation toujours aussi importante, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation est de 3,9% en 2024 et en fonction de la loi de programmation des finances publiques de 2023 à 2027 l'estimation du produit fiscal communal pour les années 2024 à 2026 pourrait être le suivant :

		TH	*Variation*	TFB	*Variation*	TFNB	*Variation*	TOTAL	*Variation*
2021	Base	425 603	*-97,13%*	11 316 053	*1,49%*	40 216	*-6,98%*	11 781 872	*-54,70%*
	Taux	19,25%	*0,00%*	55,60%	*64,99%*	157,74%	*0,00%*		
	Lissage			-21 855 €					
	Produit	81 929 €	*-97,13%*	6 269 870 €	*66,85%*	63 437 €	*-6,98%*	6 415 236 €	*-3,94%*
	Compensation			550 728 €				6 965 964 €	*4,31%*
2022	Base	393 231	*-7,61%*	11 932 976	*5,45%*	46 346	*15,24%*	12 372 553	*5,01%*
	Taux (3)	19,25%	*0,00%*	55,60%	*0,00%*	157,74%	*0,00%*		
	Lissage			-10 640 €					
	Produit	75 697 €	*-7,61%*	6 624 095 €	*5,65%*	73 106 €	*15,24%*	6 772 898 €	*5,58%*
	Compensation			582 567 €				7 355 465 €	*5,59%*
2023	Base	610 248	*55,19%*	12 818 607	*7,42%*	49 643	*7,11%*	13 478 498	*8,94%*
	Taux	19,25%	*0,00%*	55,60%	*0,00%*	157,74%	*0,00%*		
	Lissage			-7 821 €					
	Produit	117 472 €	*55,19%*	7 119 324 €	*7,48%*	78 307 €	*7,11%*	7 315 103 €	*8,01%*
	Compensation			627 259 €				7 942 362 €	*7,98%*
2024	Base	318 500	*-47,81%*	13 430 000	*4,77%*	53 000	*6,76%*	13 801 500	*2,40%*
	Taux	19,25%	*0,00%*	55,60%	*0,00%*	157,74%	*0,00%*		
	Lissage								
	Produit	61 311 €	*-47,81%*	7 467 080 €	*4,88%*	83 602 €	*6,76%*	7 611 993 €	*4,06%*
	Compensation			657 769 €				8 269 762 €	*4,12%*
2025	Base	326 463	*2,50%*	13 743 250	*2,33%*	52 500	*-0,94%*	14 122 213	*2,32%*
	Taux	19,25%	*0,00%*	55,60%	*0,00%*	157,74%	*0,00%*		
	Lissage								
	Produit	62 844 €	*2,50%*	7 641 247 €	*2,33%*	82 814 €	*-0,94%*	7 786 905 €	*2,30%*
	Compensation			673 111 €				8 460 016 €	*2,30%*
2026	Base	334 624	*2,50%*	14 064 331	*2,34%*	52 000	*-0,95%*	14 450 955	*2,33%*
	Taux	19,25%	*0,00%*	55,60%	*0,00%*	157,74%	*0,00%*		
	Lissage								
	Produit	64 415 €	*2,50%*	7 819 768 €	*2,34%*	82 025 €	*-0,95%*	7 966 208 €	*2,30%*
	Compensation			688 837 €				8 655 045 €	*2,31%*

+ La fiscalité indirecte :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

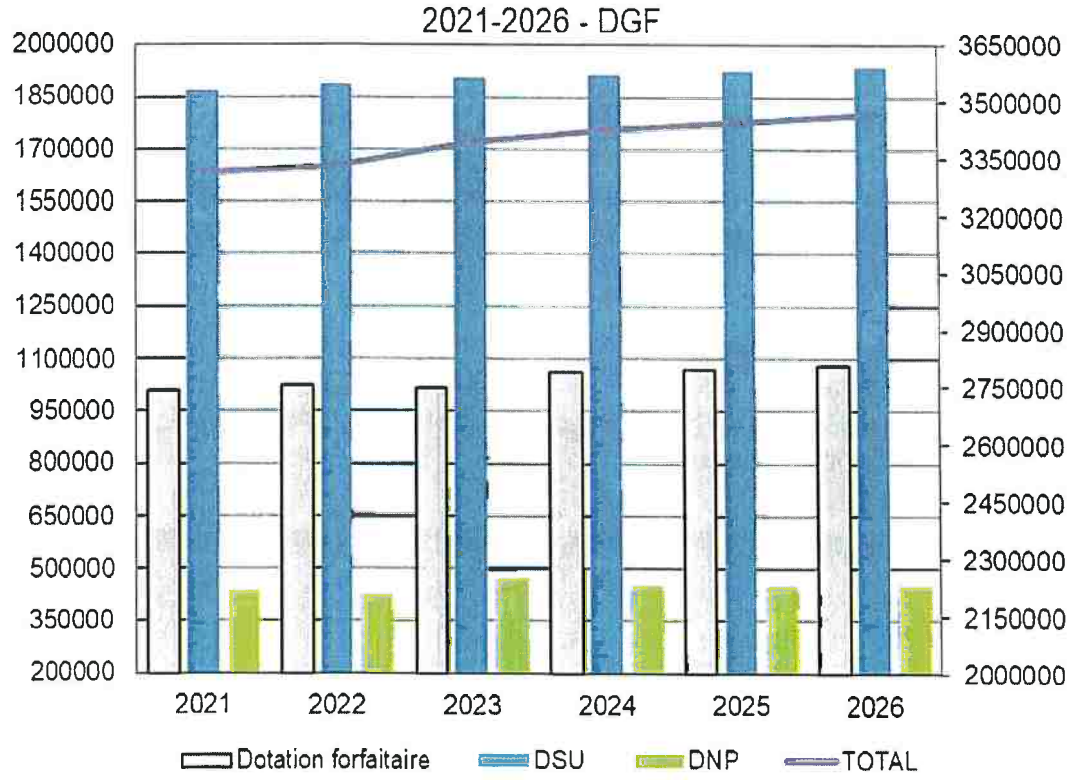
- La taxe additionnelle aux droits de mutation :
 En lien avec nos prévisions, les encaissements ont baissé en 2023 pour un montant total à 481 K€. Il est pris pour hypothèse un encaissement à hauteur de 450 K€ en 2024 puis 475 K€ de 2025 à 2026.
- Suite au pacte financier avec le Muretain Agglo, la Dotation de solidarité communautaire (DSC) en 2023 est en hausse de 30 K€ pour un total de 77 K€. Le Muretain Agglo devrait maintenir a-minima ce montant en 2024 ; nous le prenons comme hypothèse dans nos projections jusqu'en 2026.

+ La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Nous prévoyons les hypothèses suivantes :

- Dotation Forfaitaire : augmentation en lien avec celle de la population en 2024, plus 436 habitants correspondant à la population INSEE au 1er janvier 2021 et hypothèse de 100 habitants supplémentaires en 2025 et 2026.
- Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) : légère augmentation d'environ 10 K€ par an sur les 3 ans.
- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : une baisse de 20 K€ en 2024 puis stagnation de jusqu'en 2026.

Un projet de réforme des dotations est à l'étude par l'Etat et pourrait être inclus dans le projet de loi des finances 2025.



+ Les autres dotations et participations (chapitre 74) :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Nous prévoyons une stabilisation des compensations de l'Etat jusqu'en 2026 et l'encaissement, à partir de 2024, de la dotation pour perte de la THLV pour 26 K€.
Nous avons encaissé en 2023, le solde de la participation de l'Etat pour le conseiller numérique pour 40 K€. Suite à la démission de celui-ci fin janvier 2024 nous prévoyons le reversement de 15 K€ de participation à l'Etat.
En 2023, nous avons eu le transfert de la participation de la CAF des produits des services (chapitre 70) vers les dotations et participations (chapitre 74). La participation de la CAF pour 2023 a été de 153 K€ avec notamment un bonus de 39K€ pour le service jeunesse. Nous prévoyons un encaissement de 158 K€ jusqu'en 2026.

+ Les produits des services (chapitre 70) :
Comme vu précédemment, nous constatons le transfert de la participation de la CAF en 2023.
Comme prévu la mise à disposition du personnel au CCAS a diminué d'environ 15 K€ suite à un transfert d'un agent en 2023. Nous aurons l'impact en année pleine sur 2024 avec une baisse de 11 K€ pour un montant de 35 K€.
Comme envisagé lors du BP 2023, la mise à disposition du personnel pour le Muretain Agglo a baissé de 10K€ et nous prévoyons un montant stable jusqu'en 2026 pour 94 K€.

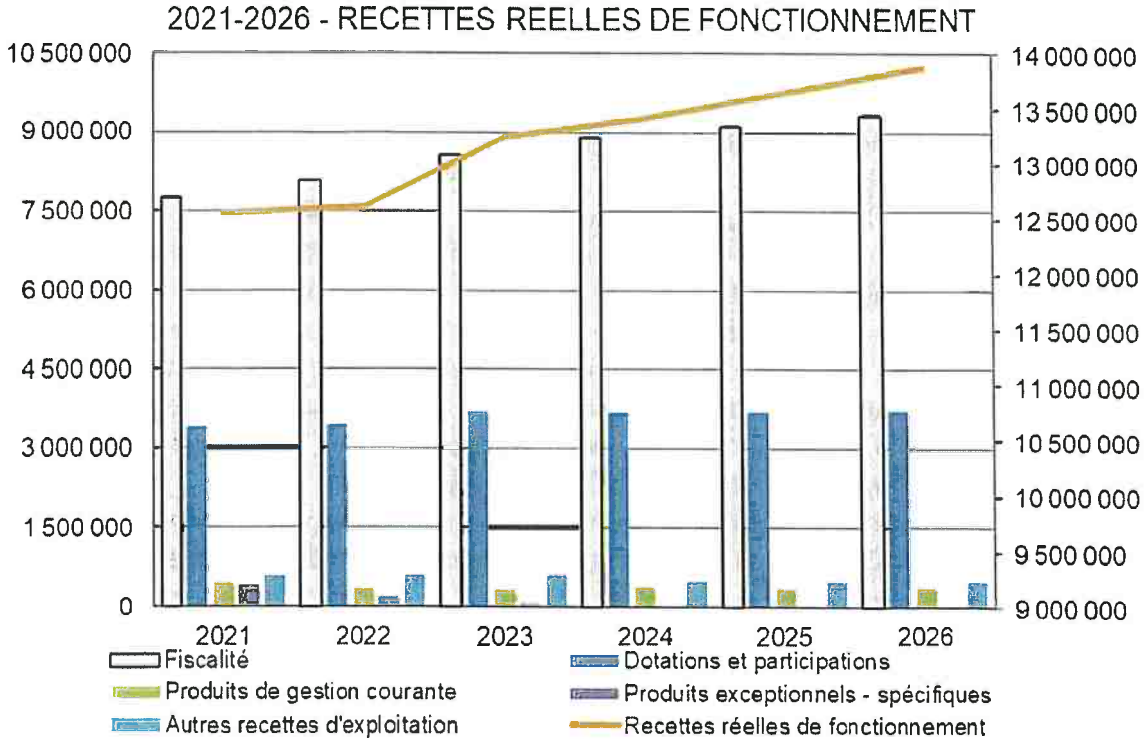
+ Les autres produits de gestion courante :
En 2023, il a été constaté le reversement du budget annexe « Atelier Relais Carrosserie » pour 10 K€. Pour 2024, nous prévoyons le reversement de ce même budget annexe pour 15 K€. Cette recette ponctuelle sera retraitée dans l'épargne nette.
Concernant les revenus des immeubles, nous prévoyons une hausse d'environ 60 K€ avec les antennes relais en plus pour 40 K€, l'année pleine de la nouvelle location de 2023 et les loyers des ombrières photovoltaïque du parking du Lycée. Nous envisageons un montant pour les revenus de immeubles à 301 K€ en 2024 en hausse de 10 K€ jusqu'en 2026.

+ Les atténuations de charges :
En 2023, nous avons encaissé le double de 2022 en remboursement des rémunérations de personnel en passant de 140 K€ à 274 K€. Nous prévoyons la somme de 150 K€ jusqu'en 2026.

+ Synthèse de la trajectoire des recettes réelles de fonctionnement jusqu'en 2026 :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Fiscalité	7 772 612	8 080 050	8 571 408	8 903 762	9 122 436	9 320 907
Dotations et participations	3 394 041	3 430 960	3 688 583	3 670 678	3 694 498	3 717 462
Produits de gestion courante	431 182	337 199	315 399	359 000	350 000	360 000
Produits exceptionnels - spécifiques	379 228	176 383	64 667	2 427	0	0
Autres recettes d'exploitation	584 382	592 221	606 734	477 375	476 261	477 761
Recettes réelles de fonctionnement	12 561 445	12 616 813	13 246 791	13 413 242	13 643 195	13 876 130



Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté en 2023 de 4,99%. Elles devraient augmenter en 2024 de 1,26%, et nous envisageons une hausse en 2025 et 2026 de 1.71%.

2. Les dépenses de fonctionnement

L'augmentation massive du coût de l'énergie et de l'inflation en 2023 a eu un impact sur notre capacité d'autofinancement. Le travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité pour nous avec notamment des investissements générateurs d'économie.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Au vu des besoins, le budget des ressources humaines est majoré avec un renforcement de ses moyens.

+ Les dépenses de personnel :
Présentation dans la partie relative au volet Ressources Humaines en page 24.

+ Les charges à caractère général :
En 2023, ce chapitre a augmenté de 36,31%.
Le travail continue sur le suivi des consommations de chaque bâtiment afin de prévenir en cas de consommation anormale et le dispositif de la télérelève d'une partie des compteurs de la commune devrait être mis en place en 2024 avec une solution de suivi et de comptage des fluides. Avec les nouvelles conditions tarifaires pour l'électricité et le GAZ nous avons subi des hausses en 2023. Nous avons bénéficié de l'amortisseur électricité. Par conséquent, l'électricité est passée de 394 K€ à 757 KC soit une hausse de 92% et le GAZ de 191 K€ à 229 K€ soit une hausse de 20%. Ces deux postes ont représenté en 2023, 986 K€ soit 35% des charges à caractère général et 8,25% des dépenses réelles de fonctionnement. En lien avec le Muretain Agglo, le contrat de GAZ a été résilié en mai 2023 et nous avons un nouveau contrat d'électricité pour 2024.
De plus, dans l'objectif de diminuer cette dépendance énergétique, nous continuerons les rénovations énergétiques et nous avons réalisé des investissements avec des effets générateurs d'économie d'énergie comme l'installation de panneaux photovoltaïques à la Médiathèque et à l'école de Cantelauze. Nous prévoyons, en 2024, l'installation des panneaux photovoltaïques à la Mairie et le changement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) à la Médiathèque pour des gains énergétiques. Dans ce contexte, nous envisageons sur 2024 un passage de ces deux postes à 725 K€, puis 718 K€ en 2025 et 736 K€ en 2026.
Le poste « contrats de prestation de services » devrait baisser de 20 K€ en 2024 après une hausse de 127 K€ en 2023 avec notamment les 2 enquêtes (CHSCT et administrative) qui ont eu un coût de 90 K€. L'année 2024 comptera en plus les contrats pour la prévention des risques psycho-sociaux et l'entretien de certains espaces verts est à nouveau assuré par l'AJH.
Nous prévoyons une hausse des locations mobilières de 154% avec la location des modulaires aux services techniques pour 36,5 K€, dans l'attente des travaux de rénovation des services techniques, et du robot tondeuse pour les terrains de sport pour 15 K€.
Nous continuons le plan de programmation pour les abattages et élagages (compensés par des nouvelles plantations) au niveau de 40 K€ pour les 3 années à venir pour faire face aux dégradations ou aux risques générés sur la voirie et chez les particuliers.
Nous prévoyons un plan de 90 K€ par an pour les 3 ans à venir concernant l'entretien des bâtiments publics notamment pour les toitures. Cet entretien préventif permettra d'éviter de grosses réparations dans le futur.

L'éducation et la culture gardent une place importante. En sus de son PEDT, la commune s'est dotée d'un projet culturel.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Les charges à caractère général devraient baisser de 7,91% en 2024 puis, augmenter de 0,50% en 2025 et 1,53% en 2026.

+ L'attribution de compensation au Muretain Agglo :
Présentation dans la partie relative au Muretain Agglo en page 16.

+ Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU :
La commune de Fonsorbes a été prélevée au titre de l'article 55 de la loi SRU pour un montant de 46 K€ sur l'année 2023 : il s'agit de l'amende pour la non réalisation du taux de logements sociaux. Nous étions en 2023 à 14,51% (contre 20% dans la loi) et 775 logements sociaux. La construction de logements sociaux supplémentaires reste notre objectif. Ce sera notamment le cas sur le site de Cantelauze. Le travail avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPFO) et l'étude urbaine vont également dans ce sens-là. Nous sommes dans l'attente du taux de 2024 et nous évaluons le montant du prélèvement à 50 K€ en 2024 puis 55 K€ jusqu'en 2026.

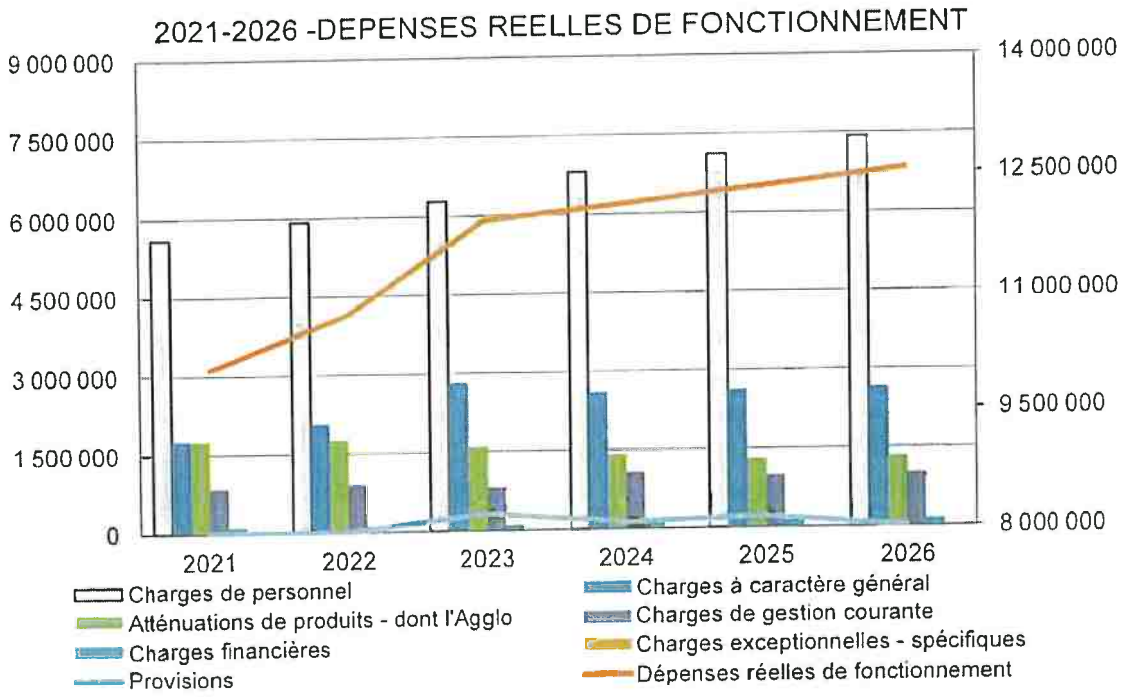
+ Autres charges de gestion courante :
Après une hausse de 25 K€ de la subvention de fonctionnement versée au CCAS sur 2023, suite à diverses mesures liées au personnel, il est prévu une hausse de 5 K€ en 2024 pour s'établir à 355 K€. Ce montant est évalué en hausse sur les années suivantes pour tenir compte de la nouvelle salle du site Portereny.
Après une année faible en contributions aux syndicats, 37 K€ en 2023, elles sont prévues à hauteur de 202 K€ en 2024, notamment pour payer, au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (SDEHG), le solde de l'effacement des réseaux de la route de Tarbes.
Les subventions aux associations sont évaluées à 145 K€ à partir de 2024 soit en hausse de 10 K€ notamment pour soutenir l'association Graines d'Artistes de Fonsorbes et pour la mise en œuvre du nouveau système des clés de répartition.

+ Les provisions :
Une provision de 300 000 € a été réalisé en 2023 concernant le litige qui nous oppose avec EDF suite à la résiliation du marché GAZ. Il est prévu de faire une provision complémentaire de 100 000 € en 2024 et 200 000 € en 2025.

+ Synthèse de la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2026 :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de personnel	5 589 509	5 917 096	6 283 967	6 803 130	7 107 278	7 424 603
Charges à caractère général	1 760 101	2 065 640	2 815 663	2 592 949	2 605 907	2 645 678
Atténuations de produits - dont l'Agglo	1 746 801	1 752 498	1 593 806	1 408 255	1 299 255	1 317 855
Charges de gestion courante	853 290	902 412	825 791	1 076 658	990 784	1 008 878
Charges financières	119 708	104 973	90 918	105 000	116 225	134 348
Charges exceptionnelles - spécifiques	6 298	10 210	4 927	10 000	10 000	10 000
Provisions	3 583	0	323 901	130 000	210 000	10 000
Dépenses réelles de fonctionnement	10 079 290	10 752 829	11 938 973	12 125 992	12 339 449	12 551 362



Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 11,03% en 2023. Elles devraient augmenter de 1,57% en 2024, de 1,76% en 2025 et de 1,72% en 2026.

3. Le Muretain Agglo

Suite au travail sur le pacte financier et fiscal le Muretain Agglo a commencé à baisser notre attribution de compensation (AC) en fonctionnement pour 2023. L'extinction des emprunts pour un montant de 109 K€ et la baisse de 3 K€ des services communs ont également contribué à cette baisse. Au final notre AC en fonctionnement est passé de 1,1M€ à 906 K€.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Comme évoqué précédemment, le pacte financier a permis une hausse de la DSC en 2023 de 30 K€ pour un montant final à 77 K€.
L'AC en fonctionnement de 2024 verrait son montant baisser de 200 K€ si la réflexion en cours du Muretain Agglo de ne plus payer de contribution en fonctionnement mais en investissement pour la voirie est confirmée. L'extinction des emprunts en 2024 est évalué à 7 K€.
Les travaux de voirie, les trottoirs, les pistes cyclables et cheminements doux, seront financés dans l'AC d'investissement avec le solde des travaux de voirie de 2023 pour 32 K€ et les travaux de voirie 2024 que nous évaluons à 930 K€.

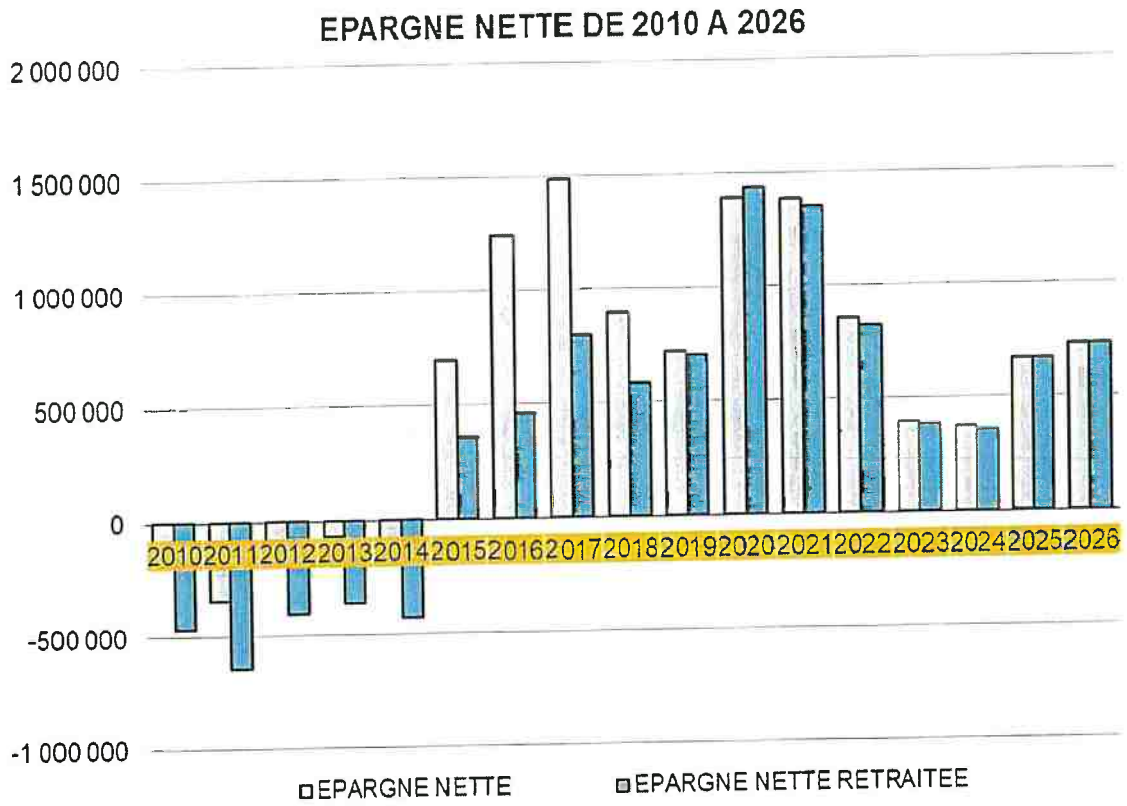
4. L'épargne de la collectivité

- *La chaîne de l'épargne*

La chaîne de l'épargne se résumerait ainsi :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	12 121 787	12 416 847	13 160 566	13 389 254	13 621 634	13 854 569
- Charges de fonctionnement courant	9 949 701	10 637 645	11 519 227	11 880 992	12 003 224	12 397 014
= EPARGNE DE GESTION	2 172 086	1 779 202	1 641 339	1 508 262	1 618 410	1 457 555
+ Solde financier et spécifique large	84 653	25 958	-306 158	-116 012	-198 439	1 561
= Produits spécifiques larges	95 534	37 169	23 320	23 988	21 561	21 561
- Charges spécifiques larges	10 881	11 210	329 478	140 000	220 000	20 000
- Intérêts de la dette	118 708	103 973	90 268	105 000	116 225	134 348
= EPARGNE BRUTE	2 138 031	1 701 188	1 244 913	1 287 250	1 303 746	1 324 768
- Capital de la dette	754 130	842 995	846 892	912 513	627 639	589 341
EPARGNE NETTE	1 383 902	858 193	398 021	374 737	676 107	735 427
EPARGNE NETTE RETRAITEE	1 348 951	821 714	388 021	359 737	676 107	735 427

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF



Les années 2023 et 2024 sont marquées par une augmentation des coûts de l'énergie, une inflation très forte et un renforcement des moyens du budget des ressources humaines ce qui explique la baisse de notre épargne nette.

L'épargne nette retraitée correspond aux charges et recettes non pérennes que nous enlevons de l'épargne nette (exemple : reversement de budget annexe). Cela nous permet d'avoir une bonne visibilité de la situation financière de la commune.

L'épargne nette retraitée de 2023 et de 2024, tient compte du reversement du budget annexe Atelier Relais Carrosserie pour respectivement 10 K€ et 15 K€.

5. La dette

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31/12	5 515 851	5 672 856	5 475 964	5 597 451	5 969 812	6 380 471
Variation de l'encours	254 588	157 005	-196 892	121 487	372 361	410 659
RRF	12 561 445	12 616 813	13 246 791	13 413 242	13 643 195	13 876 130
Taux d'endettement (encours dette/RRF) (1)	0,44	0,45	0,41	0,42	0,44	0,46
Encours par habitant	446	454	440	434	460	487
Charge de la dette (annuité dette / RRF)	6,95%	7,51%	7,07%	7,59%	5,45%	5,22%

(1) Taux d'endettement = nombre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources

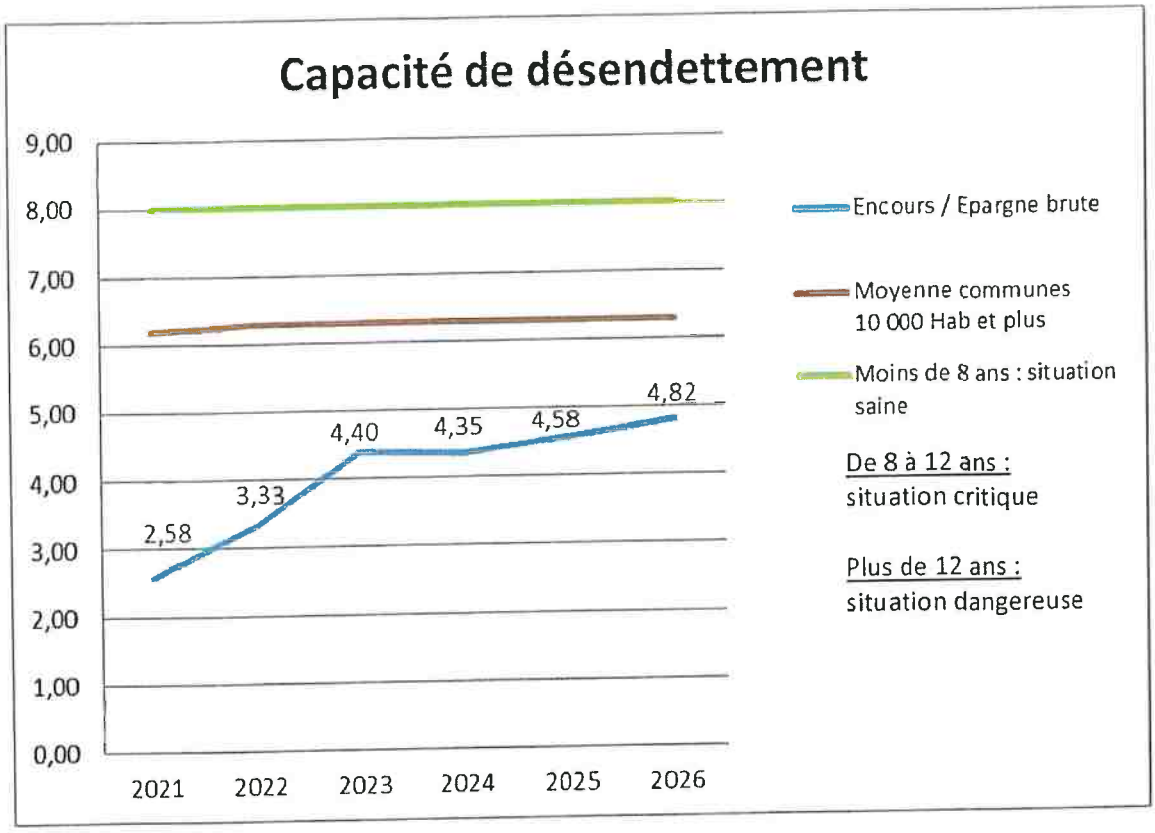
La commune a contracté un emprunt à taux fixe de 650 K€ au taux fixe de 3,88% en 2023 et par conséquent la commune s'est désendettée de 197 K€ en 2023 avec un encours de dette au 31 décembre 2023 à 5,48 M€.

Notre encours de dette au 31 décembre 2023 était de 440 € par habitant contre 800 € (dernier indicateur connu de l'année 2022) pour la moyenne de la strate donc notre encours de dette reste faible. Cet encours au 31 décembre 2023 est composé à 98,82% d'emprunts à taux fixe et 1,18% d'emprunts à taux révisable indexé sur le livret A. Nous n'avons pas de prêt structuré ou dit « toxique ».

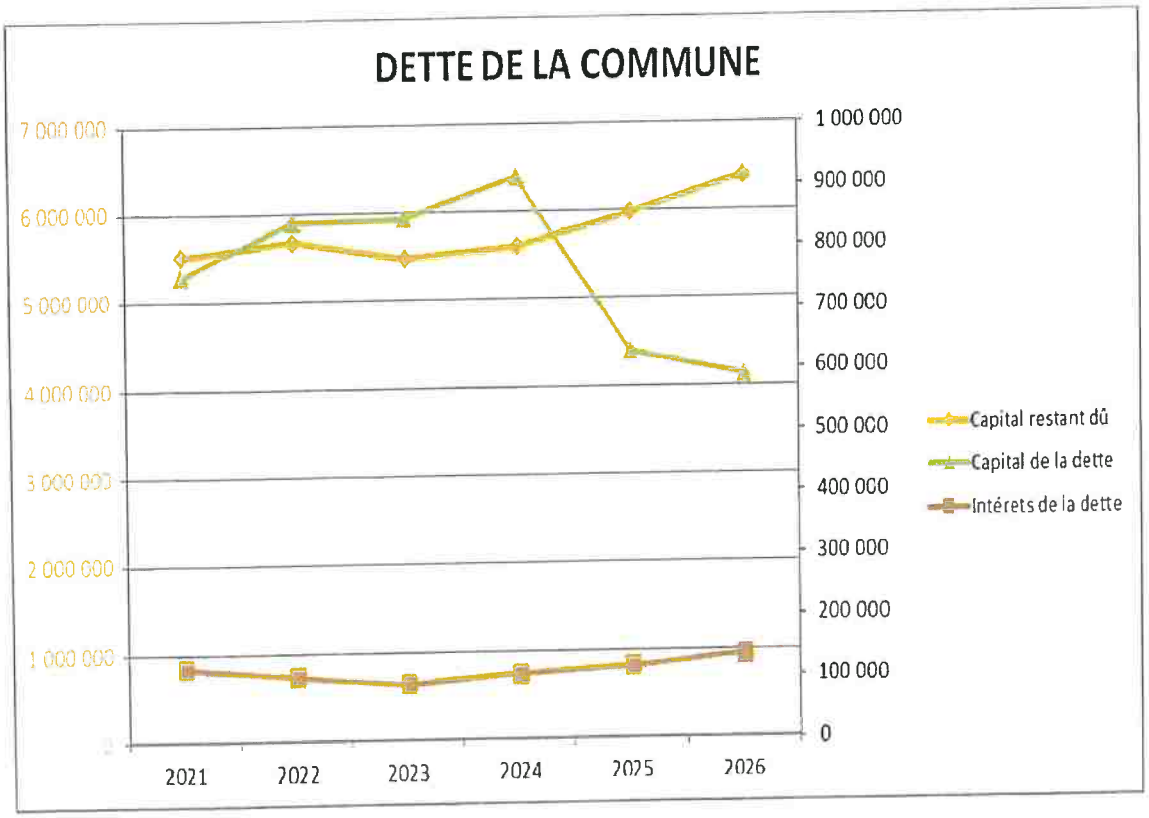
L'enveloppe prévisionnelle d'emprunt en 2024 serait de 1,1 M€ et en 2025 et 2026 de 1 M€ par an. Un travail de révision du PPI est en cours et sera présenté prochainement. Ces emprunts nous permettons de réaliser le PPI actualisé. Notre encours de dette par habitant serait augmenté de 41 € entre 2021 et 2026 pour se situer à 487 €, soit bien inférieur à l'encours moyen des communes de notre strate à 800 €.
Nous restons vigilants sur notre endettement ainsi que sur notre capacité de désendettement même si ce ratio connait des limites dans un contexte récessif et de crise mondiale.

Ce dernier aurait le profil suivant :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF



Le profil d'extinction de la dette jusqu'en 2026 se présente ainsi :



Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

6. La section d'investissement

Notre autofinancement élevé nous permet de réaliser les projets prévus dans notre PPI présenté le 1er juillet 2021 avec un recours à l'emprunt raisonnable.

Les recettes d'investissement
En 2024, nous prévoyons un autofinancement important pour un montant de 2,21 M€ dont 1 MC de virement à la section d'investissement.

Les recettes d'investissement sont évaluées à 7,4 M€ avec une enveloppe prévisionnelle d'emprunt de 1,1 M€ :

- Affectation de résultat : 1 300 000 €,
- Virement de la section fonctionnement : 1 000 000 €,
- Amortissements : 750 000 €,
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et Taxe d'Aménagement : 540 000 € (dont 390 000 € de FCTVA),
- Cessions : 777 000 € dont jusqu'à 750 000 € en provenance de la zone du Pistoulet,
- Subventions : 1 866 000 €

Nous financerons nos investissements avec une enveloppe prévisionnelle d'emprunts en 2024 de 1,1 M€ et en 2025 et 2026 de 1M€ par an hors budgets annexes. Nous verrons le besoin de financement des budgets annexes à partir de la page 37.

Les dépenses d'investissement

L'enveloppe prévisionnelle des investissements de 2024, hors RAR 2023 (1,37M€) serait de 4,72 M€.

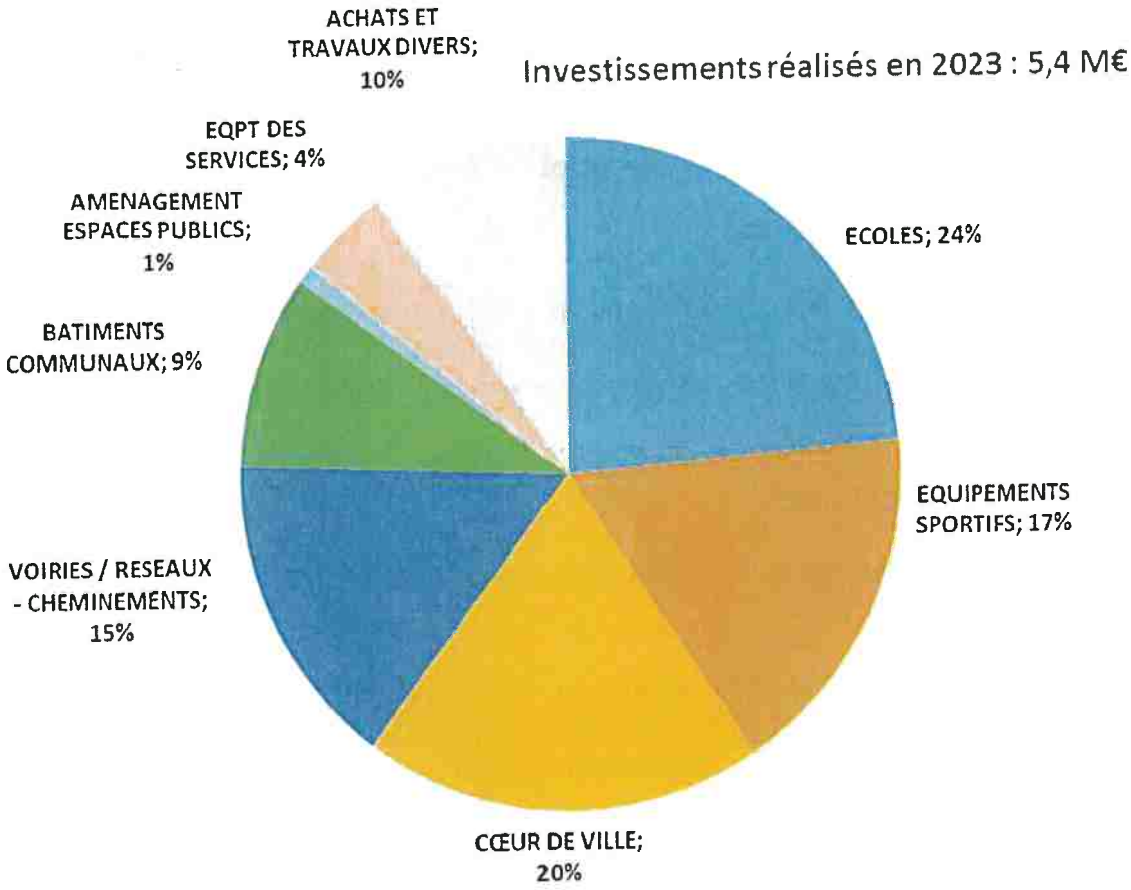
Pour les années 2025 et 2026, un travail de révision du PPI est en cours et sera présenté prochainement. Le PPI présenté le 1er juillet 2021, prévoyait une enveloppe prévisionnelle des travaux en moyenne de 3,65 M€ par an.

Pour rappel les grands axes du PPI présenté le 1er juillet 2021 sont :
- Revitalisation du cœur de ville,
- Mobilités douces, voirie et réseaux,
- Ecoles, jeunesse, associations,
- Rénovation des bâtiments communaux,
- Aménagement des espaces publics,
- Equipement des services,
- Achats et travaux divers.

Les investissements de 2023 :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

THEMES	TOTAL
ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS	2 200 243,55 €
CŒUR DE VILLE	1 063 154,70 €
VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS	829 762,08 €
BATIMENTS COMMUNAUX	504 801,15 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	48 409,57 €
EQUIPEMENTS DES SERVICES	237 784,30 €
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	527 520,47 €
TOTAL	5 411 675,82 €



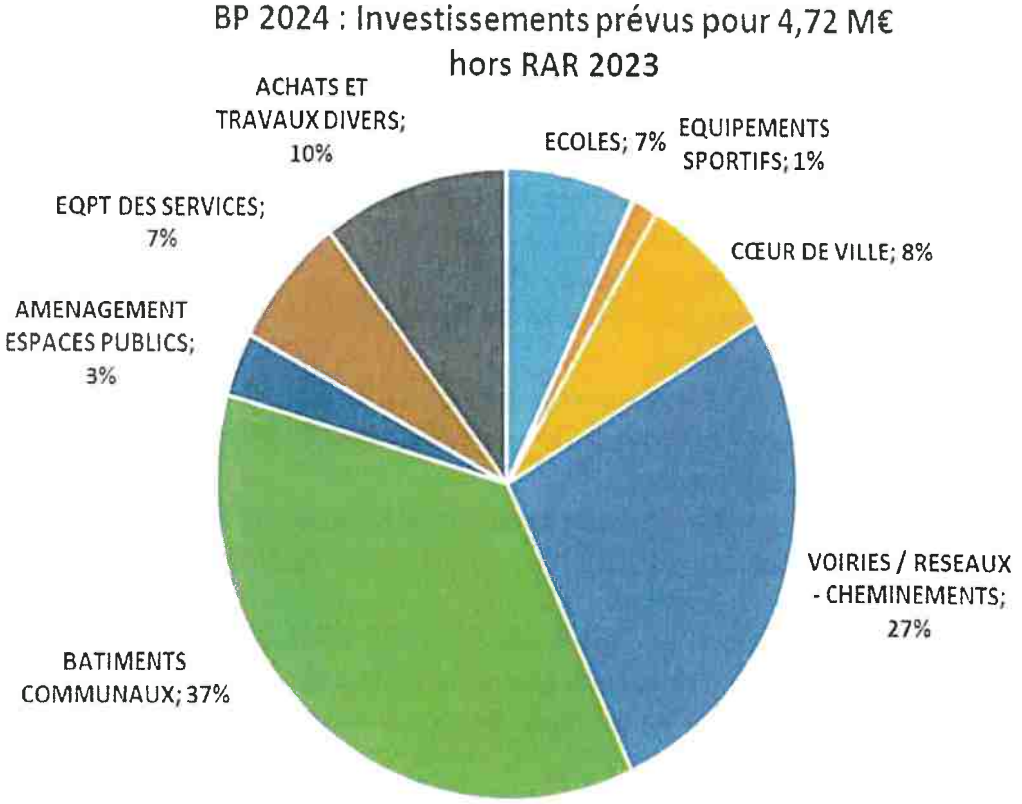
Les principaux investissements de 2023 ont été la rénovation du groupe scolaire de Cantelauze (1 123 K€), l'AC voirie (1 546 K€), le terrain synthétique aux boulbènes (307K€), le terrain de sport du Lycée (615 K€), l'achat du bâtiment rue du 11 Novembre/Rte de Tarbes (102 K€), le renforcement de l'ancienne gare (155 K€), la rénovation du local annexe CAJ/Pigeonnier (145 K€), l'aménagement du jardin du Calvaire (102 K€) et la 2ème phase du parc des Lavoirs (99 K€).

Les investissements de 2024 :

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

THEMES	RAR 2023	BP 2024	TOTAL
ECOLES / JEUNESSE / ASSOCIATIONS	114 414 €	402 500 €	516 914 €
CŒUR DE VILLE	80 974 €	366 650 €	447 624 €
VOIRIES / RESEAUX - CHEMINEMENTS	44 446 €	1 259 800 €	1 304 246 €
BATIMENTS COMMUNAUX	200 634 €	1 719 000 €	1 919 634 €
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	310 354 €	156 000 €	466 354 €
FONCTIONNEMENT DES SERVICES	29 469 €	321 700 €	351 169 €
ACHATS ET TRAVAUX DIVERS	257 021 €	492 740 €	749 761 €
TOTAL	1 037 312 €	4 718 390 €	5 755 702 €

Le développement durable est transversal, il se retrouve dans chaque thème



Les principaux investissements de 2024 sont :

- Changement du Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC) à la Médiathèque et à la salle du Trépadé (650 K€),
- Panneaux photovoltaïques à la Mairie (75 K€),
- AC voirie, trottoirs, pistes cyclables, cheminements doux (960 K€),
- Fonds de concours au SDEHG (376 K€),
- Extension des locaux de la Mairie (525 K€),
- Schéma directeur de lutte contre le réchauffement climatique (100 K€),
- Groupe scolaire de la Béouzo, réfection du restaurant (135 K€),

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

- Toitures à la salle du Trépadé, la Maison de la Culture et la MPEJF (174 K€),
- Fin du parc des lavoirs (55 K€),
- Equipement des services dont véhicules pour 150 K€.

B. Le volet Ressources Humaines

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice connu, des informations relatives à la structure des effectifs, à la durée effective de travail dans la commune et aux dépenses de personnel. Le rapport présente également l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La politique de gestion des ressources humaines pour la période 2021-2026 est fixée par les Lignes Directrices de Gestion définies en décembre 2020. Les grands axes sont les suivants :

- La mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services ;
- L'amélioration des services rendus au public ;
- L'étude de création de nouveaux métiers ;
- Le renfort des services en fonction de l'analyse des besoins et de la maîtrise des dépenses de personnel ;
- La continuité de l'amélioration des conditions de travail ;
- La création du plan de formation en adéquation avec la GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) ;
- Le développement des actions en faveur du développement durable ;
- L'analyse et la mise en place d'actions en faveur de l'égalité hommes/femmes.

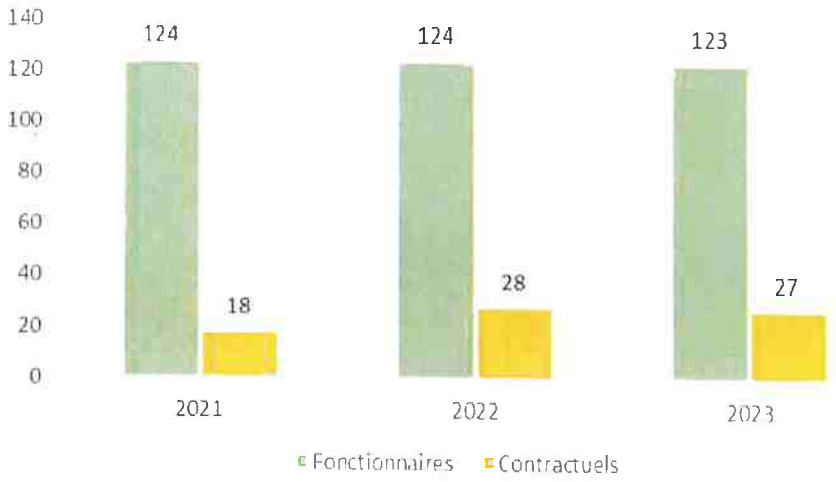
De plus, le plan d'actions du service entretien issu de l'analyse du rapport établi par Ergotec d'une part et le travail avec le centre de gestion sur le plan d'actions des risques psychosociaux et l'évaluation de la charge de travail d'autre part, auront également des impacts budgétaires.

1- La structure des effectifs

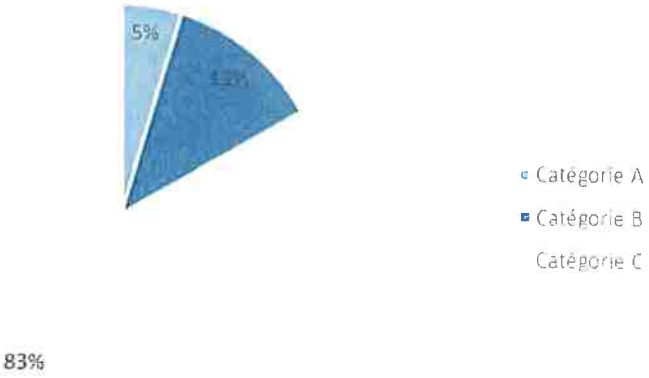
La collectivité comptabilise 150 agents au 31 décembre 2023 dont 123 titulaires, représentant 82% de l'ensemble du personnel. Les graphiques ci-dessous détaillent les effectifs par catégorie, par type de profil (fonctionnaires, contractuels), par filière et présentent la répartition hommes / femmes.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Evolution des effectifs par statut



Répartition des effectifs par catégorie



L'évolution des effectifs est assez stable, en 2023, au 31 décembre 2023 il y a un fonctionnaire et un contractuel en moins mais des recrutements sont en cours.
Cela s'explique notamment par le fait que les agents ayant quitté la collectivité ont été remplacés mais également que l'effort mis sur le remplacement des agents absents a été poursuivi cette année.

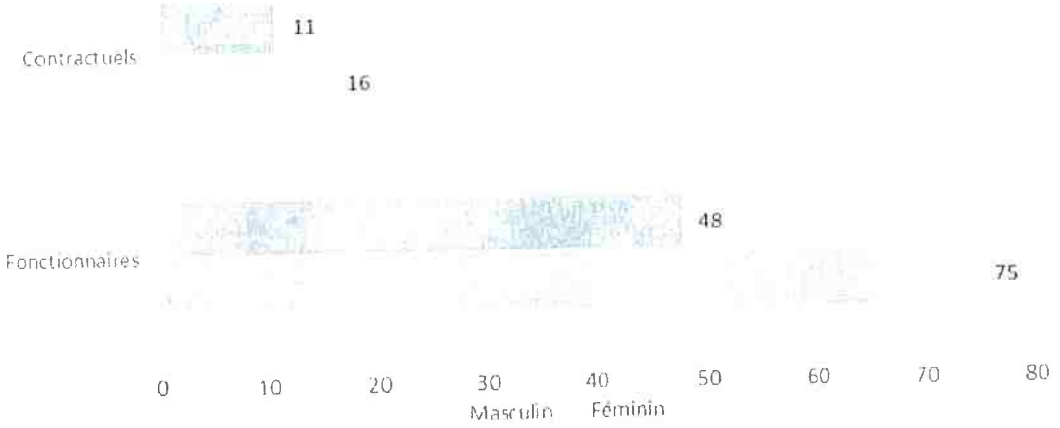
A noter également le recrutement d'un apprenti au service informatique.

Concernant les évolutions de carrière, 1 agent a bénéficié d'une promotion interne vers la catégorie B, 15 agents dans le cadre d'un avancement de grade. La collectivité continuera à encourager et accompagner les agents souhaitant faire évoluer leur carrière.

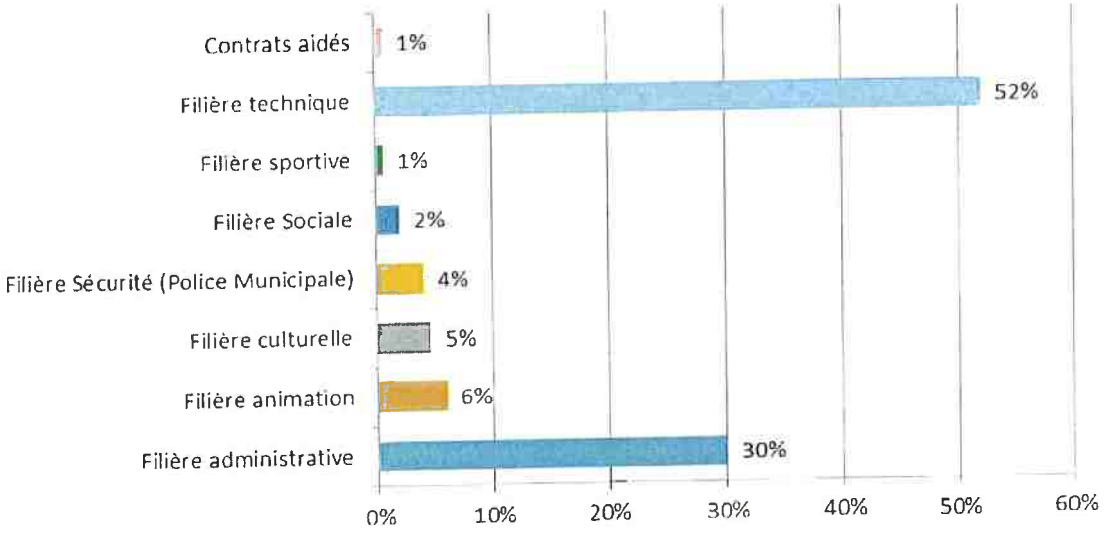
Deux agents des services techniques ont été mis en stage en 2023.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

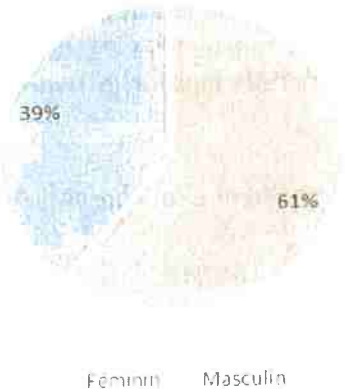
Répartition des effectifs par statut et par sexe



Répartition des effectifs par filière



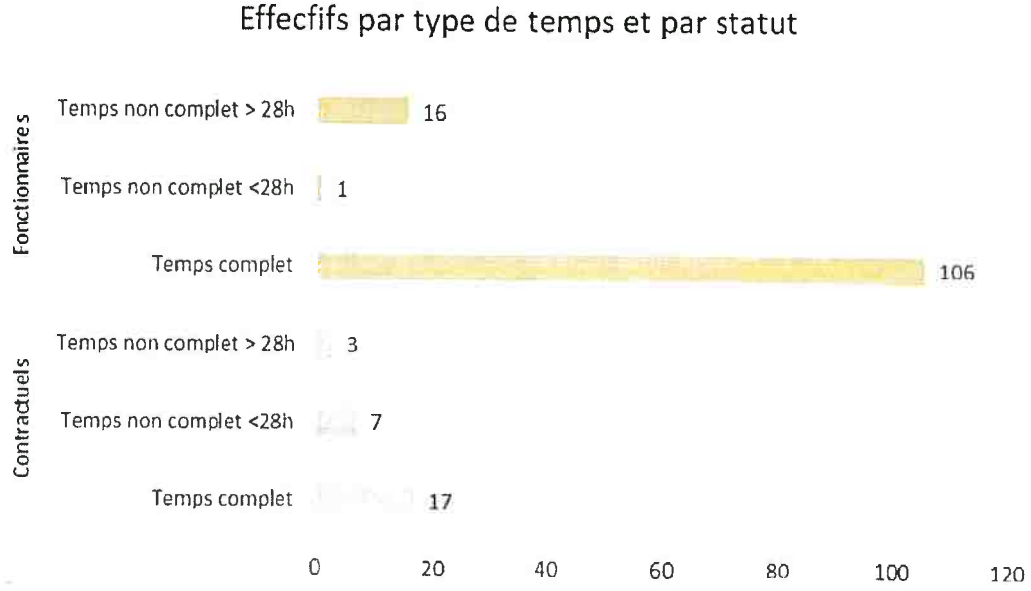
Répartition des effectifs par sexe



Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

2- Le temps de travail

Conformément à l'article 11 du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, la durée légale du travail dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Ce décompte est réalisé sur une base annuelle de 1 607 heures de travail effectif, heures supplémentaires non comprises. Cette disposition concerne l'ensemble des agents fonctionnaires, stagiaires et les agents contractuels.



La part des agents à temps complet représente 82 % de l'effectif. Les agents, dont la durée de travail est inférieure à 28 heures, sont principalement des contractuels positionnés au service entretien et au service jeunesse pour le fonctionnement du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire).

L'effectif de décembre 2023 ramené en équivalent temps plein est de 144,02 pour 159 agents.

3- Les dépenses de personnel

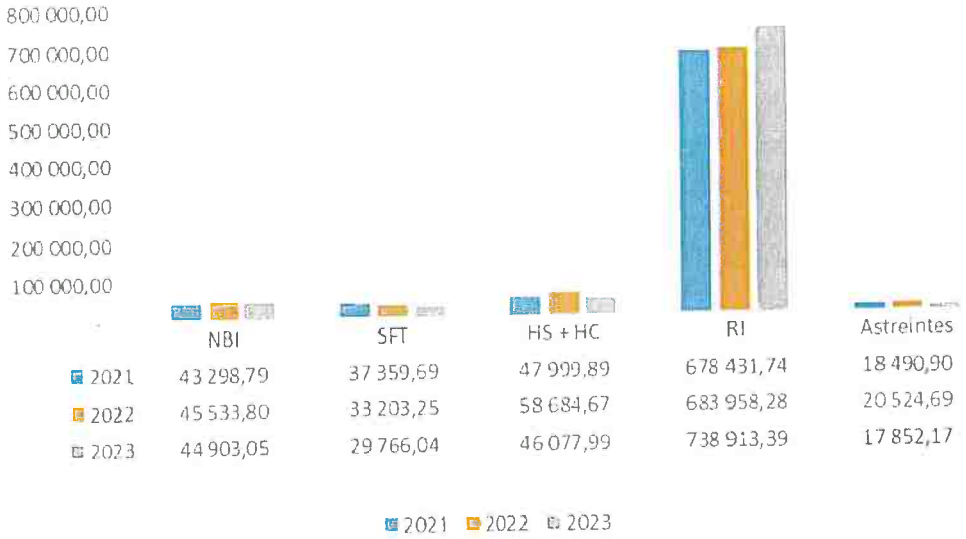
Les éléments de rémunération

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Evolution des éléments de rémunération 2021 - 2023



Evolution des éléments de rémunération 2021 - 2023



NBI : nouvelle bonification indiciaire
SFT : supplément familial de traitement
RI : régime indemnitaire
HS : heures supplémentaires
HC : heures complémentaires

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Les décisions gouvernementales suivantes se sont imposées à notre collectivité en 2023 :

- Majoration de 1.5% du point d'indice à compter du 1er juillet,
- Les mesures spécifiques « bas de grilles » octroyant jusqu'à 9 points d'indice majoré supplémentaires aux agents de catégorie C et B

Au-delà des évolutions de carrière indiquées ci-dessus, le glissement vieillesse technicité se caractérise en 2023 par 55 avancements d'échelon à cadence unique.

En juin 2023 la collectivité a également procédé à la réévaluation de la part fonction de l'IFSE avec effet au 1er janvier 2023.

4 – L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour 2024

La préparation budgétaire est effectuée avec la volonté d'améliorer les conditions de travail, de prendre en compte les besoins de renfort dans certains services, d'accompagner les agents autant dans leur carrière que dans leur souhait d'évolution de poste.
Aussi des décisions prises en 2023 verront leurs effets en 2024 comme le recrutement d'un technicien en rénovation énergétique ou celui d'un conseiller de prévention. Egalement à prendre en compte la réévaluation de la part expérience de l'IFSE avec un effet rétroactif au 1er janvier 2023.
En ce qui concerne les nouvelles mesures 2024 :

- 3 postes de catégorie C sont prévus
- Une nomination à un emploi d'attaché suite à réussite à concours,
- Une nomination à un emploi d'ingénieur suite à réussite à promotion interne
- Le passage de 28h à 35h pour un agent

Accompagner les services et les agents en poste

La collectivité souhaite continuer à accompagner les agents dans leur évolution de carrière, aussi, une enveloppe budgétaire est prévue.

Le premier plan de formation de la collectivité est mis en place sur la base du plan d'actions spécifique au service entretien et du plan d'actions de prévention des risques psychosociaux, en plus des formations obligatoires et des formations professionnelles.

Le maintien de contractuels est prévu pour remplacer les agents absents et pour renforcer certains services.

Les éléments qui s'imposent à la collectivité

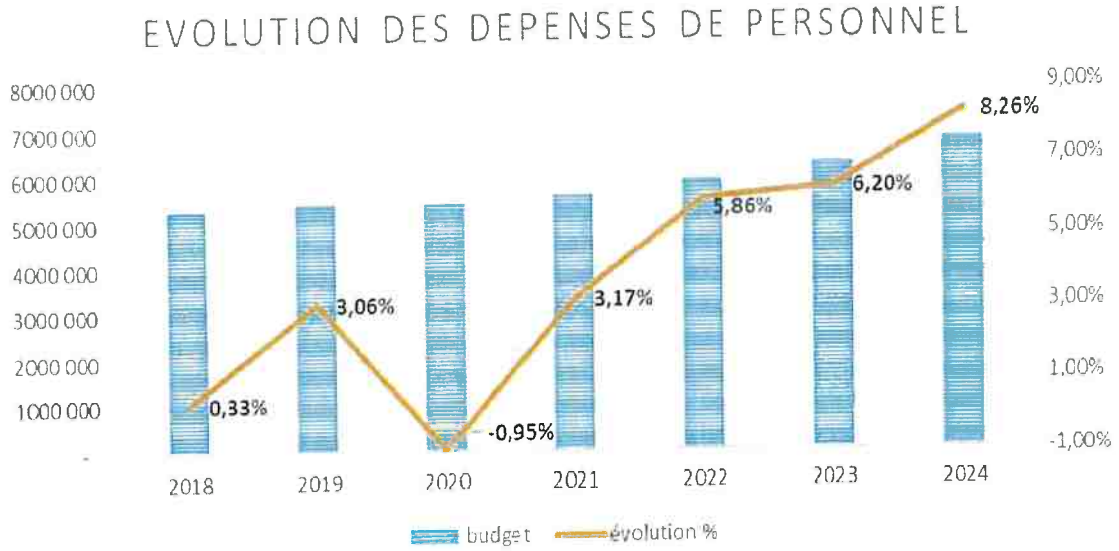
La majoration de 1.5% du point d'indice s'applique en année pleine.
L'attribution au 1er janvier 2024 de 5 points d'indice majoré.

Le budget 2024 comprendra une enveloppe pour la requalification des longues absences (CLM/CLD/CGM)

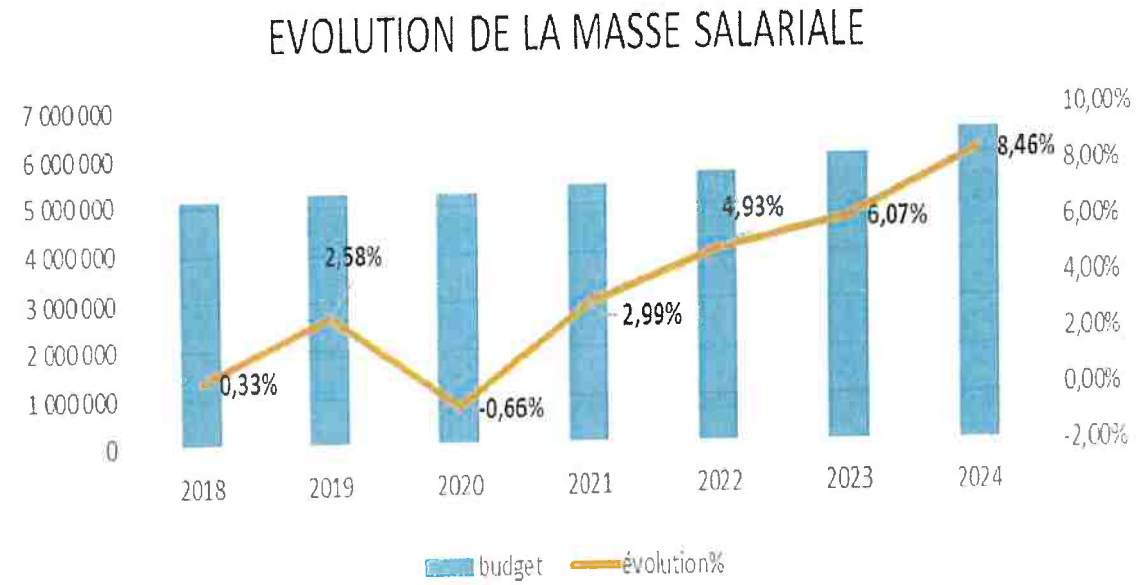
Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

L'évolution des dépenses

Pour l'année 2023, les dépenses de personnel représente 6 283 967 € euros (chapitre 012) dont 6 014 247 euros de masse salariale. La masse salariale progresse de 6.07% par rapport à l'année précédente. Et la projection sur 2024 amène à une évolution prévisionnelle de 8.46%



Ainsi, les différents évolutions indiquées ci-dessus amènent à prévoir une évolution des dépenses du chapitre 012 dépenses de personnel de 8.26% entre 2023 et 2024. Ce chapitre comprend les rémunérations, les cotisations patronales, l'assurance du personnel et les dépenses de personnel extérieur.



Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

C. Le volet développement durable

Nos engagements pris auprès des Fonsorbais sont de faire avancer notre ville avec pour ligne de conduite le développement durable :

- Favoriser les déplacements doux et amplifier nos efforts sur les aménagements de voirie
- Améliorer notre cadre de vie : propreté de la ville, entretien des espaces verts, revitalisation du cœur de ville
- S'inscrire résolument dans la transition écologique et énergétique, avec notamment la rénovation thermique des bâtiments communaux.
- Conforter la santé financière retrouvée de la commune, sans augmenter les impôts locaux
- Renforcer le lien social, intergénérationnel et citoyen
- Maîtriser la croissance démographique et préserver le caractère résidentiel de la commune grâce à notre nouveau PLU
- Agir au sein du MURETAIN AGGLO en faveur d'un territoire solidaire et équilibré.

Ce rapport d'orientations budgétaires permet de mettre en exergue les actions prévues en 2024 qui participent aux finalités du développement durable.

Notre projet s'inscrit dans le Plan climat-air-énergie réalisé par LE MURETAIN AGGLO, ce projet territorial de développement durable a fixé les axes principaux suivants :

- Orientation stratégique 1 : Réduire les consommations
- Orientation stratégique 2 : Développer une mobilité durable
- Orientation stratégique 3 : Relocaliser la production d'énergie
- Orientation stratégique 4 : Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants
- Orientation stratégique 5 : Coordonner / accompagner la transition écologique sur le territoire

Les axes suivants définissent nos actions :

- Climat et énergie
- Développer et aménager le territoire durable
- Développement local et qualité de vie.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2022 à 2026 a été présenté en 2021 et prévoit différents projets qui répondent à l'objectif de développement durable. Pour la période 2025-2026, un travail de révision du PPI est en cours et sera présenté prochainement.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

1 -Les actions intervenant sur les 3 axes

- **Ateliers Agenda 21**

 Une enveloppe budgétaire de 10 000€ est dédiée aux différentes actions ou ateliers menés dans le cadre du développement durable. Ces ateliers sont composés d'élus, d'agents et d'administrés : atelier énergie-déchets, atelier patrimoine, atelier cheminement, atelier biodiversité....

 Dans les actions, il est compris le marquage de certains cheminements, l'entretien et/ou l'installation de nichoirs, la fourniture d'équipements pour l'entretien de la ville (écoles et associations), l'organisation de balade nature avec une écologue pour les enfants inscrits au centre de loisirs ou l'adhésion à l'APA31 avec une participation aux formations proposées par l'association pour les membres des ateliers.

- **Le projet « Cœur de ville »**

Pour rappel, les axes stratégiques retenus sont les suivants :

· **AXE 1 : Améliorer la structure et la qualité des différents modes de déplacement, par :**

- La canalisation du trafic routier, la limitation de ses impacts en centre-ville et le confortement du maillage,
- Le tissage d'un maillage de circulations douces, quartiers-centre, quartiers-quartiers, commune-périphérie,
- L'optimisation et la régulation du stationnement,

· **AXE 2 : Définir un cadre de vie urbain attractif et de qualité, par :**

- L'aménagement des espaces publics majeurs du centre,
- L'aménagement des espaces publics de liaison,
- La mise en place d'une complémentarité végétale sur le centre et la préservation des points de vue sur le territoire,

· **AXE 3 : Permettre la dilatation du centre bourg avec intensification des fonctions de centralité et une densification des tissus à proximité des nouvelles polarités, pour le mettre à l'échelle de la ville de demain par :**

- La création d'une nouvelle polarité de centre bourg accompagnée d'une **densification de mixité urbaine**, en lien avec l'urbanisation au Nord du boulevard urbain (quartier de Hournes-Portereny) et en lien avec les centralités périphériques (quartiers en relais du centre : Béouzo, Cantelauze, le Boulbènes, parc de Bidot, etc),
- Le suivi et la maitrise de l'évolution dans le temps des ilots du centre en fonction des opportunités foncières.

La vision prospective souhaitée à moyen et long termes de FONSORBES est donc une commune apaisée au niveau de tous les modes de déplacement avec un centre requalifié et attractif.

Compris dans le projet « Cœur de ville », la rénovation du théâtre de verdure, dernière phase des travaux du parc des Lavoirs est programmé pour 2024 (55 000 €).

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Des plantations, route de Tarbes ainsi que pour le square Aimé Puge, qui a été entièrement repensé dans l'opération cœur de ville, sont planifiées.
En cohérence avec ce projet, un aménagement paysager de l'espace public est également prévu pour le parking de la Bascule, en proximité du parc du Calvaire (30 000 €).

Le budget primitif 2024 pour le « Cœur de ville » prévoit un montant de 366 650 € sans le parking de la Bascule.

Via LE MURETAIN AGGLO - compétence voirie : la seconde phase des travaux de réhabilitation de la route de TARBES s'est achevée à la fin du premier semestre 2023. L'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap est prise en compte. Le projet « Cœur de ville » offrira un cadre plus attractif pour les commerces.

2 - Climat et énergie

a) Les déplacements doux

Le PPI marque notre volonté d'améliorer les conditions pour les mobilités douces : un montant de 300 000 € est prévu pour les trottoirs, les cheminements piétons et les pistes cyclables.

Les travaux de réhabilitation du chemin Bénech se poursuivent ainsi que la rénovation du réseau pluvial par réseau 31, avec la création de trottoirs et passages sécurisés pour faciliter les déplacements piétons et cycles.
Le réaménagement du trottoir sur un côté de l'avenue de la Gare complètera la piste cyclable, prévue dans le schéma directeur de l'Agglomération, pour renforcer le maillage vers le centre bourg et le Réseau Express Vélo.

La piste vers Bidot, suite à l'acceptation de la dérogation pour transplantation de plantes protégées en 2023, est dorénavant praticable jusqu'au chemin de Picotalent. Une remise en état de la passerelle sera également réalisée en 2024 (10 000 €). Pour l'année 2024, l'acquisition de fonciers (30 000€) sera nécessaire à la poursuite de ce cheminement jusqu'à la zone de Bidot (le coût des études et travaux seront supportés par l'Agglomération du Muretain.). L'obtention de la dérogation implique également d'avoir un suivi des transplantations. Un inventaire des plantes protégées sera réalisé en 2024 pour un coût de 25 000 € à la charge de la commune.

Un accès sécurisé piéton-cycle au Pumptrack est également prévu.

Dans cette continuité, le PDES (Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires) de Cantelauze a débuté en 2024 par sa phase de diagnostic qui devrait se poursuivre jusqu'au début du 2nd semestre. En parallèle, il s'agit de maintenir la dynamique qui s'est créée autour du PDES du groupe scolaire de La Béouzo en poursuivant les

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

animations et le marquage des caminous permettant les déplacements doux sécurisés entre quartiers.

b) Les réductions des consommations et production d'énergie propre

Les bâtiments

Une démarche de rénovation des bâtiments communaux a été engagée dès 2014 avec des études, des diagnostics énergétiques et la réalisation de travaux permettant de réduire les consommations et répondre aux objectifs du décret tertiaire : l'obligation réglementaire du Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET), plus communément appelé « décret tertiaire », impose de réduire la consommation d'énergie des bâtiments abritant des activités tertiaires. Sont concernés tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1 000m2.
L'objectif de réduction des consommations annuelles s'applique à l'énergie finale, en pourcentage par rapport à une consommation de référence, et prévoit la progression suivante :

- D'ici 2030, une réduction de 40% par rapport à l'année de référence,
- D'ici 2040, une réduction de 50% par rapport à l'année de référence,
- D'ici 2050, une réduction de 60% par rapport à l'année de référence.

Comme prévu réglementairement, les déclarations ont été réalisées en 2022.

La rénovation énergétique d'un bâtiment consiste à :
> réaliser des travaux sur un bâtiment existant afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics,
> substituer les énergies fossiles par des systèmes énergétique performants et bas carbone.
La rénovation énergétique rassemble généralement 5 différents types de travaux :
> l'isolation ;
> le chauffage;
> la régulation du chauffage;
> la ventilation ;
> l'éclairage intérieur des bâtiments.

Concernant cet axe le budget 2024 prévoit :

- Les études pour la rénovation du centre de loisirs
- L'aménagement et les études pour l'aménagement des services techniques,
- La continuité des travaux concernant certains compteurs afin d'avoir un meilleur suivi des fluides
- La rénovation du bâtiment annexe de l'hôtel de ville

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

La création d'un réseau de chaleur au bois est en cours dans le secteur de Cantelauze. Cette source d'énergie propre approvisionnera en chauffage les écoles, la crèche, le centre de loisirs, le service jeunesse et le collège. La délégation de compétence auprès du SDEGH est effective depuis le 1er janvier 2023. L'entrée en fonctionnement du réseau de chaleur est prévue pour le 1er semestre 2025. Une étude pour anticiper sur les travaux éventuels de mise en conformité des réseaux actuels avec ce nouveau mode de chauffage et la dépose des chaudières est à programmer.

Après l'école de Cantelauze, la médiathèque/ludothèque, des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation (production d'eau chaude et d'électricité) sont programmés en 2024 sur le bâtiment de l'hôtel de ville.
Toujours dans l'objectif de gains énergétiques, le changement du Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC) sont prévus pour les bâtiments, médiathèque/ludothèque et la salle du Trépadé.

L'éclairage public

La rénovation de l'éclairage public participe à la réduction de la consommation électrique ainsi que l'extinction lumineuse étendue entre 23h et 5h tous les jours depuis l'automne 2022. Le passage en Led de 1080 points d'éclairage est en cours et devrait être terminé à la fin du premier trimestre 2024.

3 – Développer et aménager le territoire durable

Concernant les espaces publics, au-delà de ceux qui sont inclus dans le projet « Cœur de ville », il est prévu :

- L'aménagement de l'espace à proximité du gymnase de La Béouzo (pumptrack et verger)
- Le recensement des terrains communaux pouvant accueillir une forêt urbaine
- Poursuite de l'étude concernant l'Espace naturel de BIDOT, en partenariat avec les communes limitrophes.

Les programmes de plantation d'arbres (50 000 €) et de mobilier urbain (5 000 €) seront poursuivis en 2024. Une attention particulière sera apportée aux propositions d'implantation de mobilier urbain et d'arbres par les conseils de quartier.

L'aménagement des cours des écoles via le schéma directeur de lutte contre le réchauffement climatique aux groupes scolaires pour 2024 a pour objectifs :

- De protéger les bâtiments et ses usagers des températures plus importantes sur des durées plus longues,
- De lutter contre les îlots de chaleur
- De réduire l'impact du ruissellement
- Favoriser la biodiversité

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales finalisé en 2017 par RESEAU 31 a permis de développer une stratégie de gestion des eaux pluviales et de programmation des travaux nécessaires sur plusieurs années, avec comme priorité le

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

bas du réseau du secteur Bénech et le bassin de rétention de la Rue des Jardins. Réseau 31 continue les études sur ce dernier projet.

Pour l'aménagement durable du territoire, une étude est prévue pour le secteur HOURNES pour la partie dont les parcelles sont gelées au sens du code de l'urbanisme. Cette étude permettra de définir un schéma d'aménagement d'ensemble afin de maîtriser au mieux le devenir de cette zone et au-delà du Château d'eau et du stade du Trépadé.

L'étude pour le règlement local de publicité débutera cette année.

4- Développement local et qualité de vie

Cet axe comprend le développement des échanges et de la convivialité, l'implication citoyenne, la satisfaction des besoins et des attentes des Fonsorbais, et une offre économique de proximité.
Pour répondre à ces objectifs, nous prévoyons un budget pour proposer régulièrement des animations qui deviendront progressivement écoresponsables aux Fonsorbais. Un groupe de travail transversal pour appréhender animation de la ville et gestion durable est créé en 2024.
Le soutien aux associations rentre dans ce cadre autant par le versement de subventions que par l'aménagement et l'entretien des bâtiments et équipements mis à disposition.
L'ensemble des services municipaux œuvre pour satisfaire les besoins et les attentes de Fonsorbais par leurs actions quotidiennes. L'organisation des manifestations et le développement d'une offre culturelle pour tous participent à la convivialité et à l'ouverture vers les autres. L'achat de divers équipements est prévu en 2024 pour développer et améliorer qualitativement l'aide proposée aux organisateurs et aux agents des services municipaux.

Le budget participatif permet la réalisation de projets destinés à améliorer le cadre de vie et à favoriser le "Vivre Ensemble".
L'aménagement du pumptrack et son environnement végétalisé, issu du budget participatif 2022, sont en cours. Cet espace proche du groupe scolaire de La Béouzo sera complété par la création d'un verger issu du budget participatif 2023. Cet ensemble permettra de créer un espace convivial, familial et intergénérationnel.

Le programme de travaux dans les bâtiments pour l'accessibilité des personnes porteuses de handicap se termine conformément à l'Agenda d'Accessibilité Partagé déposé en Préfecture. Afin d'améliorer l'accessibilité du centre-ville, une étude est en cours avec l'élaboration d'un PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public).
Concernant le maintien et développement de l'activité économique locale et des commerces, le service développement économique organise et met en œuvre des

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques ; il participe au développement d'une dynamique du tissu économique local.
La création de la zone économique de Pistoulet montre notre détermination à agir sur ces deux volets que sont l'économie et l'emploi.

III. Les budgets annexes

La commune de Fonsorbes a 5 budgets annexes au 31 décembre 2023 pour les comptes de gestion et les comptes administratifs 2023. Suite à la clôture des budgets annexes lotissement Cachac II et lotissement Cachac III, il y aura donc 3 budgets annexes pour les budgets primitifs 2024.

1) Budget Bâtiment Locatif

Le bâtiment n'est plus loué depuis le 31/12/2023. Il n'y a plus d'emprunt depuis 2022.
En 2024, il est prévu le changement du système de chauffage pour un montant estimé à 90 K€ et des petites réparations pour la toiture, les dalles de faux plafond et le sol de bureaux. Le devenir de ce local est en réflexion et sera décidé dans le courant de l'année 2024.
Il n'est pas besoin de procéder au recours à l'emprunt pour l'année 2024.
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2026 :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	2 150	1 274	599	11 494	10 000	10 000

2) Budget Atelier Relais Carrosserie

La commune a signé un crédit-bail avec la SCI TONY qui loue le bâtiment à Mr Tony BURCHI. Ils ont tous les deux déposé le bilan et ont été placés en redressement judiciaire par jugement du Tribunal de commerce de Toulouse du 30 juin 2014 et Maître BENOIT a été désigné comme mandataire.
Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2015, le budget annexe « Atelier Relais Carrosserie » a constitué une provision de 82 000 € à hauteur des loyers impayés.
En 2019, suite au paiement des 2 semestrialités du plan et des loyers, il a été fait une reprise de provision pour 33 000 €.
En 2021, 2022 et 2023 la SCI TONY a payé régulièrement ses loyers et elle a honoré ces deux semestrialités du plan de redressement tous les ans. Il a donc été fait une reprise de provision pour 20 000 € en 2022 et 14 500 € en 2023.
Au 31 décembre 2023 la dette totale était de 21 745,73 € TTC avec 13 196,43 € TTC dans le plan de redressement et 4 564,77 € TTC hors du plan de redressement.
Enfin le montant de la dette à fin février 2024 est de 21 745,73 € TTC soit 18 218,11 € HT. Le montant de la provision qui reste est de 14 500 € HT.
Si les deux semestrialités du plan de redressement et si les loyers sont honorés au cours de l'année 2024 alors nous pourrons envisager un ajustement de la provision à la fin de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

Il n'est pas besoin de procéder au recours à l'emprunt pour l'année 2024.
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2026 :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	8 004	37 559	16 060	48 113	40 000	40 000

3) Budget Bâtiment Locatif ex Lopez

Le bâtiment n'est plus loué depuis le 01/09/2019.
Le devenir de cet ensemble immobilier sera décidé courant de l'année 2024.
Il n'est pas besoin de procéder au recours à l'emprunt pour l'année 2024.
Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement à l'horizon 2026 :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses réelles de fonctionnement	0	0	0	0	0	0

4) Budget Lotissement Cachac II

Le Conseil municipal a délibéré le 11 décembre 2023 pour clôturer ce budget au 31 décembre 2023. Les opérations de clôture seront passées par la SGC de Muret lors de l'année 2024 et la reprise des résultats sur le budget communal se fera au compte de gestion 2024.
Les résultats définitifs sont un excédent de fonctionnement de 10 000 € et un excédent d'investissement de 8 000 €.

5) Budget Lotissement Cachac III

Le Conseil municipal a délibéré le 11 décembre 2023 pour clôturer ce budget au 31 décembre 2023. Les opérations de clôture seront passées par la SGC de Muret lors de l'année 2024 et la reprise des résultats sur le budget communal se fera au compte de gestion 2024.
Les résultats définitifs sont un excédent de fonctionnement de 15 000 € et un excédent d'investissement de 1 500 €.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le 11/03/2024
ID : 031-213101876-20240307-2024_020-BF

CONCLUSION

Comme constaté lors de cette présentation l'inflation pèse lourd sur nos dépenses (charges à caractère général), dont nous subissons les augmentations et que nous contenons grâce aux efforts de tous et aux investissements générateurs d'économie d'énergie.

Un effort très significatif est consenti pour une meilleure prise en compte des besoins des services, qui ne se fait ni au détriment des autres lignes budgétaires ni à celui des investissements qui restent les unes et les autres à un niveau tout à fait satisfaisant pour notre commune et conforme à nos engagements de solidarité, de développement durable, de stabilité des impôts communaux et donc de qualité de vie pour les Fonsorbais.

A Fonsorbes le 29 février 2024

Mme la Maire,

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Françoise SIMÉON